



NAST
copie
1. ETAC
DMD.

Grand Angoulême Agglomération
Mission D'appui Stratégique Territorial

A l'attention de M. Michel ANDRIEUX
Vice-Président en charge du PLUI
25, Bd Besson-Rey
CS 12320
16023 ANGOULÊME Cédex

Le 6 mai 2025, à Bordeaux,

Objet : Avis sur l'élaboration du PLUI-M – Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Monsieur le Vice-Président,

Pour faire suite à votre courrier du 21 mars 2025, et après examen des documents relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-M) de GrandAngoulême, je vous informe que Nouvelle-Aquitaine Mobilités émet un avis favorable à son élaboration.

Je salue l'approche intégrée et globale de Grand Angoulême qui a souhaité étoffer son PLU intercommunal en y intégrant l'enjeu des mobilités, reconnaissant ainsi le rôle déterminant de l'articulation entre urbanisme et mobilité pour un développement territorial durable.

Plusieurs éléments du PLUi-M trouvent une résonance particulière avec les objectifs de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, notamment :

- La volonté de développer une offre de services de mobilité diversifiée et articulée pour proposer une alternative à la voiture individuelle en intégrant des solutions comme le covoiturage dans les secteurs peu denses, **à l'image de l'expérimentation de la ligne Angoulême Dignac.**
- L'importance accordée aux modes actifs, notamment le développement des services vélos, à travers la réalisation d'aménagements cyclables, et le développement de plusieurs schémas de planification à l'échelle de votre territoire, et plus particulièrement **la pérennisation de l'expérimentation Vélomodalis et la location de vélos en libre-service en partenariat avec NAM.**



- L'accent mis sur l'intermodalité et la coordination des différents modes de transport, notamment à travers les pôles de mobilité, pour faciliter les déplacements des habitants et des actifs.
- Poursuivre le développement de **l'interopérabilité billettique**, dans le cadre du partenariat engagé avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités, **permise par la carte Modalis, étudier et mettre en œuvre des tarifications multimodales.**

Mes services sont naturellement à votre disposition pour travailler à l'évolution conjointe de nos projets.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Nouvelle-Aquitaine Mobilités

39, rue d'armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux
Siret : 200 081 735 00025


Renaud Lagrave